

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023/483

**DATE DE
CONVOCACTION**

Le 28 mars 2023

OBJET :

**ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS
COMMUNALES**

ANNEE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Procuration(s) : Monsieur José DA ROCHA donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Madame Véronique PETIT, Monsieur Thierry SUFFYS donne pouvoir à Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Gwendoline PLUQUET donne pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusé(s) : Madame Katya SCHMITT, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absent(s) : Madame Nathalie SORTAIS

Secrétaire de Séance : Madame Marguerite FONT

oooooooooooo

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que les Associations ont fourni, en début d'année 2023, un dossier de demande de subvention communale.

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission des Associations en date du 06 mars 2023 ;

Lors de ces réunions, n'ont pas pris part aux votes :

Madame Marguerite FONT pour le Poker Club et Monsieur José DA ROCHA pour l'ASCL Football.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2023 ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **16**

Votants : **20**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 4 avril 2023

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Le montant des subventions a été ainsi réparti :

ASCL football	3 500,00
EVID3NCE	3 300,00
BILLARD CLUB	800,00
CLUB DE L'AMITIE	300,00
FCPE	800,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1400,00
LES MUSTANGS SHOW MONTEL	1 500,00
POKER CLUB	1 200,00
STMC (AïKI-JUJUTSU)	900,00
LES SERRES DE L'YSIEUX	300,00
VELO CLUB	300,00
JUDO CLUB	2 000,00
LUMIERES ET COULEURS	200,00
Total	16 500,00
COMITE DES AGENTS COMMUNAUX	6 000,00
Total	6 000,00
TOTAL	22 500,00

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de valider le montant des subventions ainsi accordées aux associations pour l'année 2023.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

VALIDE les montants des subventions qui seront attribuées aux associations comme indiqué dans le tableau ci-dessus pour l'année 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#